



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZÈRE

PREFECTURE

Direction des libertés publiques et des collectivités locales

Bureau des élections, des polices administratives

et de la réglementation

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT
DE
CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE
TAXI
(CCPCT)**

(article 3 de l'arrêté du 3 mars 2009 relatif aux conditions
d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de
conducteur de taxi)

SESSION 2016

**Lire impérativement la notice explicative avant d'expédier la présente demande
d'inscription**

DATES D'EXAMEN :

UNITE DE VALEUR 3 : Mardi 11 octobre 2016

**UNITE DE VALEUR 4 : A partir du mardi 22 novembre 2016 en fonction du nombre de
candidats.**

RETRAIT DES DOSSIERS :

**Du LUNDI au JEUDI de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 (accueil) et le VENDREDI
de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 (accueil)**

**ou sur le SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DE LA LOZERE :
www.lozere.gouv.fr rubrique démarches administratives / activités réglementées / dossier taxi.**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

- **11 AOUT 2016** (le cachet de la poste faisant foi) pour l'unité de valeur 3
- **22 SEPTEMBRE 2016** (le cachet de la poste faisant foi) pour l'unité de valeur 4

L'attestation de formation aux premiers secours pourra être fournie au plus tard le :
12 SEPTEMBRE 2016.

* Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au service des taxis.
(Téléphone : 04.66.49.67.21)

ATTENTION :

**LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE TRANSMIS COMPLET
PAR COURRIER AU PLUS TARD À LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.**

(LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) A L'ADRESSE SUIVANTE :

PREFECTURE DE LA LOZERE – SERVICE TAXI – FAUBOURG MONTBEL – 48000 MENDE

Je soussigné(e)

NOM DE NAISSANCE:.....

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT OU PAYS :

NATIONALITE :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NUMERO DE TELEPHONE FIXE :PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

Titulaire du CCPCT : OUI obtenu le.....dans le département.....

NON

Titulaire d'une carte professionnelle: OUI délivrée par le préfet de.....

NON

UNITES DE VALEUR AUXQUELLES VOUS SOUHAITEZ VOUS PRESENTER :

Unité de valeur 3

et / ou

Unité de valeur 4

Je joins le document justifiant de la possession d'une carte professionnelle, de la partie nationale ou des unités de valeur 1 et 2.

Je suis informé(e) qu'en cas d'absence, ou d'échec, je ne peux prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche, ainsi que sur les documents annexés, et déclare ne pas faire l'objet d'un retrait ou d'une annulation du permis de conduire.

Je m'engage à signaler immédiatement toute modification de ma situation et à fournir toute pièce justificative.

Fait à.....Le.....

(signature)

PIECES A JOINDRE

Le candidat devra produire les pièces suivantes à l'appui de sa demande :

Un certificat médical, établi par un médecin agréé par la préfecture pour les commissions médicales du permis de conduire – cf. liste ci-jointe - attestant de l'aptitude à la conduite d'un taxi (tel que défini au II de l'article R. 221-11 du code de la route),

Une photocopie du permis de conduire recto-verso, catégorie B, en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route,

Une photocopie de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt de dossier ou d'un titre d'un niveau supérieur,

Par dérogation au délai mentionné ci-dessus, l'attestation peut être produite **au plus tard un mois avant la date de l'examen**,

Le paiement du droit d'examen fixé par l'arrêté du 2 juillet 2001 modifié, soit 19 euros par unité de valeur, (joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre du "régisseur de recettes de la préfecture de la Lozère"),

Pour les candidats non-ressortissants des Etats de l'Union Européenne ou des Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, un titre de séjour les autorisant à exercer une activité professionnelle en France,

Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,

Une photocopie d'un extrait d'acte de naissance,

Quatre photos d'identité récentes,

Deux enveloppes timbrées **par unité de valeur libellées au nom et à l'adresse du candidat** (grand format 229 mm x 324 mm). Les enveloppes devront être affranchies **au tarif recommandé avec accusé réception en vigueur (6.91 € à titre indicatif)**.

Les liasses AR devront être complétées (nom et adresse du candidat) sans être collées et les timbres apposés sur les enveloppes.

Copies des attestations de réussite aux unités de valeur 1 et 2, ou, le cas échéant, de la partie nationale, ou de la carte professionnelle déjà obtenue dans un autre département ;

-:--:-

Pour les ressortissants des Etats de l'Union Européenne ou des Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen qui exerçaient la profession, l'attestation de l'activité de conducteur de taxi pendant une période minimale de deux années consécutives à temps plein ou l'équivalent à temps partiel au cours des dix dernières années.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZÈRE

PREFECTURE

Direction des libertés publiques et des collectivités locales

Bureau des élections, des polices administratives

et de la réglementation

NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE AU DEROULEMENT DE L'EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI : SESSION 2016

LES EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen du certificat de capacité professionnelle est divisé en deux parties :

1^{ère} partie dite « d'admissibilité » composée de 3 unités de valeur :

- (U.V.1, U.V.2) de portée nationale
- (U.V.3) de portée départementale.

2^{ème} partie dite « d'admission » composée d'une unité de valeur de portée départementale : (U.V.4).

Les UV1 et UV2 peuvent être présentées dans le département centre d'examen de votre choix ; par contre, les UV3 et UV4 doivent être présentées dans le département dans lequel vous prévoyez d'exercer la profession de conducteur de taxi.

I- EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Unité de valeur	Nature des épreuves	coefficients	Notes
U.V.1	- 1 ^o épreuve de connaissance de la réglementation générale relative aux taxis et aux transports particuliers de personnes *	4	/20
	- 2 ^o épreuve de sécurité routière *	3	/20

U.V.2	- 1 ^o épreuve de français composée d'une dictée niveau collège et d'exercices de définitions de mots ou d'expressions	2	/20
		3	/20
	- 2 ^o épreuve de gestion **	1	/20
	- 3 ^o épreuve écrite optionnelle d'anglais (seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne de l'UV)		

U.V.3	- 1 ^o épreuve de réglementation locale *	1	/20
	- 2 ^o épreuve écrite d'orientation et tarification * L'usage de la calculatrice est interdit.	1	/20

- * toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire
- ** toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve de gestion est éliminatoire

II- EPREUVE D'ADMISSION

U.V.4	épreuve de conduite sur route * et de comportement (GPS interdit). Un véhicule aménagé en taxi et équipé en double commandes est proposé sur place à la location, à leurs frais, aux candidats qui le souhaitent, par un organisme privé.	1	/20
*Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou sur le volant de direction entraîne l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat			

Chaque unité de valeur est acquise dès lors que le candidat :

- a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UV,
- n'a pas obtenu de note éliminatoire à l'une des épreuves de l'UV,
- n'a pas été sanctionné par une note égale à zéro à l'une des épreuves de l'UV.

LES SERVICES COMPETENTS POUR RECEVOIR LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- ▶ Le préfet du département centre d'examen dans lequel le candidat souhaite présenter les unités de valeur 1 et 2 reçoit les inscriptions à chacune de ces unités de valeur.
- ▶ Le préfet du département dans lequel le candidat prévoit d'exercer son activité de conducteur de taxi reçoit les inscriptions aux unités de valeur 3 et 4.
- ▶ Le préfet du département dans lequel un conducteur de taxi, déjà en activité dans un autre département, souhaite exercer reçoit les inscriptions aux unités de valeur 3 et 4.

DELAIS DE DEPOT

Les demandes d'inscription doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, au moins deux mois avant la date du début de la session à laquelle le candidat souhaite se présenter.

Calendrier applicable à la préfecture de la Lozère

Unité de valeur 3 : délai de réception en préfecture du dossier complet : 11 août 2016

Date de l'épreuve : mardi 11 octobre 2016

Unité de valeur 4 : délai de réception en préfecture du dossier complet : 22 septembre 2016

Date de début de l'épreuve : à partir du 22 novembre 2016, selon le nombre de candidats.

CONTACT A LA PREFECTURE DE LA LOZERE

Bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation

Faubourg Montbel

48000 MENDE

Tél : 04 66 49 67 21

NOTA

La liste des centres de formation agréés pour la formation continue et la préparation à l'examen, ainsi que celle des médecins agréés par la préfecture pour les commissions médicales du permis de conduire attestant l'aptitude à la conduite d'un taxi ci-joints sont également disponibles tout au long de l'année sur le site de la préfecture www.lozere.gouv.fr.